

A TOUS LES MENAGES DE LA COMMUNE

Ramassage des ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères pose de nombreux problèmes techniques et hygiéniques. Afin de résoudre ces problèmes, le Conseil Communal a décidé de faire un essai pendant 4 semaines. Si les résultats sont concluants, le procédé sera maintenu et si possible amélioré.

Organisation de l'essai:

Nous joignons à cette circulaire 10 sacs en matière plastique destinés à recevoir les ordures. Les sacs remplis doivent être ficelés et déposés à l'emplacement du ramassage sans la poubelle.

Précautions :

Ces sacs sont assez solides mais ils ne résisteront pas à des objets tranchants (couvercles de boîtes de conserves, déchets de verre etc..) Ces objets tranchants devront donc être préalablement emballés dans du papier. Les cendres devront absolument être éteintes.

Remarques :

Désormais le service de la voirie ne ramassera que les sacs en matière plastique contenant les ordures ménagères. Les autres déchets provenant des jardins ou d'une activité professionnelle devront être conduits à la décharge publique (ruisseau de l'Ille) par les soins des intéressés. Nous rappelons à ce propos que les papiers et cartons d'emballages doivent être ficelés.

Le ramassage des ordures se fera à l'avenir sur tout le territoire de la Commune, à l'exception des habitations isolées ou en dehors du parcours.

Tout renseignement complémentaire à ce sujet sera fourni par le bureau communal , tél. 2.18.81.

Rappel :

Tous les dépôts d'ordures et de déchets sont formellement interdits en forêts, en bordure de routes et de ruisseaux. La loi fédérale sur les forêts interdit ces dépôts qui sont une atteinte à l'hygiène la plus élémentaire.

Nous comptons sur la bonne volonté de chacun pour faciliter le service de la voirie, dans l'intérêt de tous.

LE CONSEIL COMMUNAL